

RAPPORT

*de la Commission d'environnement et
d'urbanisme*

Concernant

**LE BUDGET 2024
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Président de la Municipalité,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier le Président de la Municipalité, les Conseillères communales et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur le budget 2024.

La Commission s'est réunie à 5 reprises pour examiner le budget.

Les membres de la Commission ont également eu le plaisir d'être accueillis par le président de la Municipalité accompagné de M. Dondainaz à l'Hôtel de Ville. Des compléments d'informations aux questions concernant le budget ont été discutés à cette occasion. La CEU les remercie chaleureusement pour leur disponibilité et pour les précisions des explications fournies.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2024 et a relevé les éléments concernant ses compétences et en particulier les questions liées à l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics ou autres rubriques qui s'y rapportent.

La Commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

II ANALYSE

Plusieurs des questions posées par la commission environnement urbanisme et les réponses apportées par le Conseil municipal et les différents services concernés constituent l'analyse de ce rapport du budget 2024.

Dicastère 1 : Administration générale et Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonct.	110.3116	Appareils médicaux	p.43

Question 1 Concernant les défibrillateurs : La CEU souhaite voir un plan de localisation des défibrillateurs. Si celui-ci est à jour, serait-il possible l'ajouter ces informations sur l'application sion.ch ? Combien d'appareils sont en service sur le territoire de la commune ?

Réponse

1. Plan de localisation des défibrillateurs :

- État actuel et pièce jointe : le plan actuel pour la distribution des défibrillateurs, que je vous transmets en fichier joint, est en cours de révision. Cette mise à jour vise à maximiser l'accessibilité des défibrillateurs pour nos habitants, en milieu urbain comme en zone rurale. Il est important de noter que ce plan n'est pas encore définitif. Des ajustements sont en cours pour optimiser la répartition des dispositifs, en particulier là où certains points se superposent.
- Couverture de la zone industrielle : actuellement nous développons un projet innovant pour la zone industrielle. En offrant un boîtier de protection, nous incitons les entreprises à placer leur propre défibrillateur actuel à l'extérieur de leurs locaux, ce qui contribuera à étendre la couverture dans cette zone importante.

2. Intégration sur l'application sion.ch :

- Il est tout à fait possible d'intégrer le plan actualisé des défibrillateurs dans l'application SION comme cela est déjà le cas pour l'emplacement des parkings. Cette intégration facilitera l'accès des citoyens à ces informations vitales et garantira une mise à jour régulière des données.

3. Nombre d'appareils en service :

- À ce jour, neuf défibrillateurs sont opérationnels. Leur emplacement est également visible sur le plan en pièce jointe.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonct.	115.3010	Traitements du personnel	p.46

Question 2 Quelle est la nécessité d'avoir engagé une personne en plus ? Que justifie l'engagement d'un.e gestionnaire RH ?

Réponse

Actuellement, le service RH est composé de :

- 1.0 EPT chef de service
- 0.8 EPT gestionnaire RH, admin RH et gestion des temps
- 0.7 EPT gestionnaire RH, admin RH et recrutement
- 0.5 EPT gestionnaire RH, spécialiste paie

Dans le cadre d'un fonctionnement optimal d'un service RH, il est nécessaire de compter 1 EPT RH pour 100 collaborateurs-trices. Pour plus de 600 personnes, le service n'est de loin pas doté de manière optimale. Le manque et le risque est surtout marqué pour la partie salaires ou tout repose sur une personne à 50%. Le service est en fort sursur régime actuellement et ce n'est pas viable sur le long terme.

Afin de rattraper une partie du manque de ressources et de sécuriser les activités de paie, il est ainsi nécessaire de recruter une force de travail supplémentaire dès 2024.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonct.	116.3134	Primes d'assurance	p.47

Question 3 La CEU souhaite avoir le détail de la couverture d'assurance. A quoi correspond cette couverture d'assurance ?

Réponse

C'est une couverture type contre les cyber-risques qui couvre :

- des dommages en responsabilité civile
- des dommages propres
- la gestion de crise.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonct.	116.3133	Prestations informatiques	p.47

Question 4 Qu'est-ce qui justifie l'adaptation des prestations fournies par CIGES ? qu'est ce qui est différent ? quelle est la valeur ajoutée ? est-ce que l'augmentation concerne uniquement certains secteurs ou l'entier de manière linéaire ?

Réponse

CIGES réalise la majorité des prestations en lien avec l'hébergement, la gestion des postes, la gestion des applications communales et le support utilisateur (matériel et applicatif).

CIGES a initié cette année un projet d'excellence opérationnelle. Dans ce cadre-là, les prestations et services offerts ont été revus. L'objectif est de passer d'un modèle « best effort » vers un modèle avec définitions d'objectifs en termes de qualité de service (délais de réponse et de réalisation) dans le but d'améliorer la qualité des prestations et de s'adapter aux défis de la numérisation des administrations et sociétés d'énergie. Ces nouvelles définitions des prestations et services offerts ainsi qu'une comparaison avec les coûts d'autres acteurs du marché provoquent ces adaptations de coûts.

Remarque de la CEU : les montants étant conséquents, un retour de la part de la commune est attendu.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonct.	150.4451	Revenus participations PA	p.49

Question 5 La CEU souhaite recevoir une liste des participations avec les taux.

Réponse

La brochure des comptes 2022 (page 286) contient le tableau des participations dont la Ville de Sion est actionnaire à plus de 20%. Cette liste sera actualisée dans le cadre du bouclage des comptes 2023.

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
OIKEN SA	37'506	41%	37'506'000	1'500'240	37'506'000	37'506'000
Lizerne et Morge SA	400	40%	4'000'000	160'000	4'320'000	4'320'000
Electricité de la Lienne SA	800	33%	2'000'000	400'000	9'317'587	3'317'587
Sogaval SA	31'200	60%	3'120'000	2'400'000	3'120'000	4'320'000
Leteygeon SA	100	50%	1'000'000	30'000	1'000'000	1'000'000
Sionne Energies SA	160	20%	160'000	76'000	160'000	160'000
ESR multimedia SA	35'338	59%	3'533'800	300'373	3'533'800	3'533'800
TéléSion SA	400	40%	40'000	-	1	1
SpArk SA	80'000	80%	80'000	-	80'000	80'000
Phytoark SA	20	20%	20'000	-	1	1
CIGES SA	120	20%	60'000	-	1	1
Fondation salle de concerts et congrès		100%	100'000	-	100'000	100'000

L'écart entre les budgets 2023 et 2024 s'explique, principalement, par la diminution du dividende d'OIKEN SA (diminution de 1,1 million / Cf. rubrique 150.4451).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonct.	152.4011	Impôts sur le capital	p.50

Question 6 Comment peut-on planifier cette augmentation à l'avance ?

Réponse

En ajustant vers le haut, la rubrique budgétaire de l'impôt sur le capital. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait lors de l'établissement des derniers budgets :

Budget 2020	Fr. 5,2 millions
Budget 2021	Fr. 5,3 millions
Budget 2022	Fr. 5,6 millions
Budget 2023	Fr. 6,5 millions
Budget 2024	Fr. 8,0 millions

Cette progression constante de l'impôt sur le capital s'observe également dans les taxations définitives de ces dernières années.

Nous suivons de près l'évolution de nos recettes fiscales afin de limiter, autant que faire se peut, l'écart entre les projections budgétaires et les taxations effectives.

Dicastère 2 : Economie, Innovation et Tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	264.3130	Prestations de services de tiers	p.65

Question 7 Qu'est-ce qui explique l'augmentation ? l'année passée, on a pu obtenir le détail du budget, peut-on avoir la même chose pour le budget 2024.

Réponse

BUDGET 2024 VILLE DE SION "264.3130"

	2023 CHF	2024 CHF	Écart CHF	Écart %	Explicatif
OIKEN - Mandat de Gestion du portefeuille énergétique	212'000	212'000	0	0.00%	La gestion du portefeuille énergétique implique 3 activités :
Gestion de base du portefeuille	61'000	62'000	1'000	1.61%	- la gestion de base, à savoir le travail en lien avec la planification de la commercialisation, le reporting
Gestion des risques	80'000	80'000	0	0.00%	- la gestion des risques planifiée et en temps réel
Gestion de l'optimisation	71'000	70'000	-1'000	-1.43%	- l'optimisation de la gestion sur le court terme
OIKEN - Mandat de Gestion d'utilisation rationnelle de l'énergie	40'000	35'000	-5'000	-14.29%	Le mandat de gestion recouvre :
Suivi du programme de subventions	20'000	25'000	5'000	20.00%	- la gestion des subventions pour les 3 mesures CECEB, solaire thermique, isolation
Cours de sensibilisation à l'énergie dans les écoles	10'000	10'000	0	0.00%	- les cours de sensibilisation énergie aux écoles avec un spécialiste
Mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie*	10'000	0	-10'000	0.00%	- les actions de communication et d'accompagnement pour les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie
*Pour 2024, compris dans le mandat de Délégué à l'énergie, ci-dessous					
OIKEN - Mandat de Délégué à l'énergie	50'000	168'000	118'000	70.24%	La ville a signé un nouveau contrat avec OIKEN, valable dès le 01.01.2023. Ce dernier recouvre :
Mandat de délégué à l'énergie	50'000	168'000	118'000	70.24%	- Le délégué à l'énergie dont le rôle est d'assurer la mise en place et le suivi d'indicateurs et d'actions concrètes pour l'administration et la commune selon le principe d'amélioration continue de la norme ISO 50001 – management de l'énergie, de gérer la relation entre les dicastères sur la thématique de l'énergie et gérer les demandes de subventions. En plus de ces activités, il assure une présence au sein de l'administration communale à un pourcentage défini conjointement avec la commune.
Total	302'000	415'000	113'000	27.23%	

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	264.3199	Autres charges d'exploitation	p.65

Question 8 Quelle solution est proposée pour les panneaux solaires de Bramois ?

Réponse

Suite à l'analyse du cas par les services juridiques des parties prenantes, il a été conclu qu'il n'y avait malheureusement aucune voie permettant de désigner un responsable du début d'incendie et ainsi faire prendre en charge les dommages par l'assurance y relative. En effet, et pour rappel, la société qui a fourni les panneaux incriminés a été mise en faillite il y a plusieurs années.

Partant de ce constat, la Ville a décidé de remplacer à ses frais l'installation photovoltaïque de Bramois. Celle-ci a été intégrée au budget 2024.

Remarque de la CEU : la CEU remercie la Municipalité d'avoir enfin pris une décision pour remplacer ces panneaux.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Investissements	265.5550	Participation aux entreprises privées	p.201

Question 9 Dans le commentaire, la création de l'entreprise prévue en 2023 sera reportée en 2024, mais le budget est inférieur, pourquoi ?

Réponse

La création d'Energypolis SA, prévue initialement en 2023, a effectivement été reportée en 2024.

La différence de budget entre 2023 et 2024 s'explique du fait que 2023 prévoyait la prise de participation dans deux sociétés à créer :

- Sion Tourisme SA
- Energypolis SA

Sion Tourisme SA a été créée en 2023, le budget 2024 ne concerne dès lors plus que Energypolis SA.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Investissements	265.5610	Subventions accordées au canton	p.201

Question 10 Rue de l'Industrie EPFL : pourquoi il n'y a pas eu de frais avant 2024 ?

Réponse

Les remboursements des frais sont planifiés par le Canton selon un calendrier établi. Les montants peuvent donc varier d'année en année sur la durée.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Subventions	260.3636	Subventions aux organisations privées	p.254

Question 11 Augmentation de 145'000 frs pour la promotion touristique : 100'000 frs sont dédiés à la Fête du Rhône. A quoi sont attribués les 45'000 frs restants ?

Réponse

Nous avons inscrit pour 2024 :

- Un montant de Fr. 40'000.- pour d'éventuels projets en lien avec la perception de la taxe de séjour auprès des propriétaires de résidences secondaires. Le solde du montant perçu (Fr. 100'000.-) est alloué aux sports et à parcs et jardins pour l'entretien d'infrastructures.
- Un montant de Fr. 5'000.- pour une subvention à la manifestation Châteaux et Musées en fête.

Dicastère 3 : Education et Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	303.3170	Frais de déplacement et autres	p.75

Question 26 25% d'augmentation. L'explication ne justifie pas l'augmentation. Peut-on avoir des détails ?

Réponse

Il est toujours très difficile d'estimer une année en avance les frais de déplacement pour le personnel du centre pédagogique spécialisé, établissement cantonal rattaché à la direction des écoles de Sion.

Outre la prise en charge des élèves scolarisés dans le centre de La Bruyère, le CPS de Sion s'occupe également de toutes les situations de l'enseignement spécialisé des communes voisines, càd toutes les communes situées entre St-Léonard et Ardon, vallées latérales y comprises.

Nous connaissons, lors de l'établissement du budget, certaines situations, mais de nouvelles prises en charge peuvent intervenir en tout temps (déménagements d'autres communes, nouvelles demandes acceptées par l'AI, ...), ce qui peut avoir une forte incidence sur les comptes. Nous avons donc corrigé le budget 2024 par rapport aux comptes 2022.

Il est à rappeler que toutes les décisions de prises en charge d'enfants au bénéfice de mesures de l'enseignement spécialisé – y compris les trajets et les frais que cela engendre - doivent avoir au préalable l'aval de l'office cantonal de l'enseignement spécialisé. Ce dernier prend finalement en charge la totalité des frais occasionnés par ces prestations.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	308.3010	Traitements du personnel	p.80

Question 13 Comment est réparti le personnel ? détail des ept par secteurs et pourquoi cette augmentation de 94'000 frs ?

Réponse

Le service d'entretien des bâtiments scolaires est composé des différentes catégories de personnel suivantes :

- Concierge 7 personnes à 100 %
- Concierge – Artisan 3 personnes à 100 %
- Auxiliaire de conciergerie 7 personnes entre 50 % et 100 %
- Employée de conciergerie 31 personnes entre 40 % et 90 %
- Apprenti agent d'exploitation 1 personne à 100 %

Le personnel est réparti par centre scolaire avec en principe 1 concierge qui a la responsabilité des employés (1 à 11 employés) qui lui sont subordonnés en fonction de la grandeur du centre et du genre de locaux (bâtiments anciens ou récents, nombre de sanitaires, présence de 1 ou 2 salle de gym, etc). Les concierges artisans (menuisier-électricien-installateur sanitaire) interviennent également dans l'ensemble des bâtiments scolaires dans leur domaine respectif.

Le travail à temps partiel est favorisé afin de répondre aux besoins spécifiques imposés par les horaires d'occupation des bâtiments. De ce fait, la plupart des interventions se font après la fin des classes en fin de journée ou les mercredis après-midi.

Avec la construction des nouveaux bâtiments à Champsec (école, 2 salles de gym, une grande salle de réception pour les sociétés, surtout l'association du quartier) ainsi que la transformation des locaux, inoccupés jusqu'à l'été 2023, à Gravelone pour accueillir le SMSPP, nous avons dû adapter et augmenter le nombre d'heures pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments. Une partie de ces heures a été répartie entre le personnel déjà en place (augmentation du taux d'activité) et du personnel supplémentaire a été engagé pour le reste, ce qui explique partiellement l'augmentation au niveau de cette rubrique. L'autre raison majeure de cette augmentation n'est autre que l'adaptation des salaires sur la base du renchérissement

Remarque : la CEU remercie le service pour les détails fournis.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	308.3120	Achats d'eau et d'énergie	p.80

Question 14 Est-ce qu'il y a des directives concernant les économies d'énergie pour les bâtiments scolaires et pour les lampes de sorties de secours ? il semblerait que les bâtiments sont souvent éclairés pendant les vacances scolaires. Il y a-t-il une raison à cela ? Est-ce qu'il y a une directive concernant les économies de chauffage ?

Réponse

En ce qui concerne les économies d'énergie d'une manière générale, la direction des écoles travaille en étroite collaboration avec le service bâtiments et constructions en appliquant les directives communales. Il n'y a pas de directive purement scolaire concernant les économies de chauffage, mais les concierges ont suivi des formations

continues à ce sujet et gèrent individuellement les différents chauffages en fonction de la présence des élèves dans les bâtiments scolaires, surtout durant les vacances.

En ce qui concerne l'occupation des bâtiments scolaires durant les vacances, il est à rappeler que de nombreuses salles, notamment celles de gymnastique, sont mises à disposition des sociétés qui ont elles la charge d'éteindre les lumières et de fermer les portes le soir, après leurs entraînements/répétitions. Il peut arriver que des sociétés ne font pas correctement leur travail et nous leur rappelons leurs manquements, souvent par un courrier. En cas de répétition, une interdiction d'accès peut être prononcée par le service des sports qui gère l'occupation des salles de gymnastique hors temps scolaire.

Remarque : La responsabilité concernant la consommation d'énergie n'est pas à reporter seulement sur le concierge. Tous les utilisateurs doivent être sensibilisés aux économies d'énergie.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Investissements	308.5040	Terrains bâtis	p.207

Question 15 Question de compréhension : à la rubrique 264.3199 on trouve aussi un montant prévu pour les panneaux solaires. Donc quelle rubrique paie quoi ?

Réponse

Les coûts des installations de panneaux photovoltaïques (PV) sont comptabilisés dans les rubriques comptables des objets concernés. Les PV qui seront installés en 2024 sur les toitures des centres scolaires d'Uvrier, de Bramois, de Platta et de St-Guérin sont enregistrés sous dicastère Education et Culture (rubrique d'investissement 308.5040).

Ces PV sont financés à hauteur de 50% par un fonds de transition énergétique alimenté par un dividende additionnel de 1% versé par OIKEN (rubrique 308.6320). Ce dividende est conditionné au fait que la commune investisse cette somme pour des mesures en lien avec la transition énergétique.

Pour respecter les directives transmises par le Canton, nous devons comptabiliser le dividende d'OIKEN sous rubrique 150.4451 (comme tous les autres dividendes) avant d'affecter la subvention d'investissement (308.6320) en diminution de l'investissement brut.

En résumé, le dicastère Education et Culture prend en charge la moitié du coût des PV et l'autre moitié est financée par le dividende versé par OIKEN pour des mesures liées à la transition énergétique.

Comptabilisation

- Comptabilisation du dividende d'OIKEN (dividende de 1%)
1011 c/c OIKEN à 150.4451 Fr. 375'000.-

- Attribution au fonds (= dividende OIKEN) :
264.3510 à 2900 Fr. 375'000.-

- Transfert au fonctionnement de la subvention d'investissement :
264.3199 à 308.6320 Fr. 270'000.-

- Utilisation du fonds du bilan :
2900 à 264.4510 Fr. 270'000.-

Comme déjà annoncé, le règlement pour ce fonds sera prochainement soumis aux autorités politiques pour approbation.

Dicastère 4 : Affaires sociales

Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	500.3612	Dédommagements aux communes	p.110

Question 16 Augmentation de 17% par rapport à 2022. Quelles sont les raisons de cette augmentation ? l'explication indique qu'il s'agit d'augmentation du loyer : à combien se monte le loyer ? et quel était le loyer précédemment ?

Réponse

En ce qui concerne l'année 2022, l'écart avec le budget validé par l'Assemblée des délégués PRVC s'élève à 9,5% et aux comptes à 17%. Il convient de relever que le résultat de l'année 2022 a été particulièrement favorable par rapport au budget en raison notamment :

- des recettes administratives du Tribunal de police (+ CHF 270'916.-) liés au nombre d'affaires traitées par cette entité ;
- des indemnités journalières maladie | accident | APG pour le personnel (+ CHF 245'076.-) en raison d'absences de longue durée pour cause de maladie ou accident ;
- d'un montant de CHF 50'000.- qui avait été provisionné en cas de refus du projet de délocalisation des locaux de Sion dans le secteur de la Poste/Gare (frais d'étude) qui n'a pas été utilisé dès lors que le projet sera mené à son terme à la fin de l'année 2023.

Au terme de l'exercice 2022, la PRVC a remboursé à la Ville de Sion un montant de CHF 347'279.- et à la Ville de Sierre CHF 171'289.-.

En ce qui concerne le budget 2024, l'augmentation des charges s'explique principalement par :

- les charges de personnel en lien avec la répercussion de l'augmentation de l'IPC (2.5% en 2023 et 1.5% estimé en 2024) et l'octroi validé par l'Assemblée des délégués de trois postes supplémentaires dans le cadre du budget 2023 (deux centralistes et un aspirant de police), à savoir une augmentation, charges sociales comprises, de CHF 891'060.- par rapport aux comptes 2002 ;
- le nouveau loyer des futurs locaux de la Poste (locaux Ville de Sion : CHF 221'860.- | futurs locaux : CHF 357'360.-) ; *déménagement prévu en février 2024*
- l'augmentation du coût des matières premières, énergie, carburant, assurances (maladie/accidents/véhicules) et matériel.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	501.3010 -3030	Traitement du personnel administratif - etc.	p.111

Question 17 Les cotisations pour la caisse de pension diminuent. S'il y a une augmentation des salaires, il devrait y avoir également une augmentation dans cette rubrique ? explication demandée.

De manière générale, les cotisations d'assurance accident ont diminués partout. Explications demandées.

Réponse

Les cotisations pour la caisse de pension diminuent car la structure du personnel de l'entité s'est profondément modifiée. Des collaborateurs plus âgés ont été remplacés par des personnes plus jeunes ainsi que par des contrats à durée déterminée. Les cotisations sont donc plus basses. Concernant l'assurance accident, les taux de cotisation de la SUVA pour la branche « administration publique » ont baissé pour toute la Suisse. Ceci est dû à une baisse des coûts de la sinistralité pour notre domaine d'activité.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	503.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	p.112

Question 18 Quel sera le cahier des charges de la personne engagée ? La CEU souhaite connaître l'historique du corps des sapeurs-pompiers, l'évolution du personnel des 5 dernières années et le nombre d'intervention.

Réponse

Cette personne sera le remplaçant du commandant (obligation légale) et gèrera l'instruction de la compagnie ainsi que les ressources humaines au niveau des volontaires (100 personnes). Au niveau de l'évolution du personnel, le chargé de sécurité incendie a été sorti de l'EM en 2011 (passage de 4 à 3). Il y avait donc seulement trois pompiers

permanents jusqu'en juin 2021 et le passage à quatre avec l'engagement d'un responsable administratif. Cette évolution fait partie des mesures préconisées au niveau suisse (conception FSSP 2030) et pour ce qui concerne Sion; il s'agit avant tout de rattraper un retard. Plus que le nombre d'interventions qui est d'env. 350 par année, c'est l'évolution de la ville qui représente un réel enjeu sécuritaire et qui nécessite une amélioration notable, notamment de la disponibilité opérationnelle en journée (70'000 personnes à Sion durant la journée, un hôpital, un pôle santé, des hautes écoles et des instituts de recherche, de nouveaux quartiers, etc.).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	503.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	p.112

Question 19 Pour la caserne, le CEU souhaite connaître le détail des rénovations et avancement des travaux.

Réponse

Actuellement, un bilan général des travaux à effectuer est en cours pour ce qui concerne la caserne, (installations techniques) afin d'établir une planification ad hoc selon un devis général, avec une budgétisation dans les investissements. Cette rubrique comporte également les travaux de rénovation des abris collectifs, avec la subvention correspondante dans la rubrique idoine.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	506.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	p.115

Question 20 Qu'est ce qui justifie l'augmentation de 1000 heures d'intervention par des auxiliaires ? La CEU souhaite connaître l'évolution du personnel des 5 dernières années et le nombre d'interventions.

Réponse

Le personnel du CSU compte 23,1 EPT personnel ambulancier et 1,2 EPT pour le personnel de facturation. Il n'y a eu aucune variation du personnel ces 5 dernières années au sein de la section. Le nombre d'interventions était de 3600 en 2019 contre 5000 en 2023, ce qui représente une augmentation annuelle d'environ 5%. L'augmentation de 1000 heures pour le personnel auxiliaire est une adaptation des budgets à la réalité du terrain afin de répondre aux besoins opérationnels. Une partie financera le renfort de 0.2 EPT indispensable à l'équipe de facturation qui a vu son volume d'activité augmenter de 25% ces 5 dernières années.

A noter que le CSU est un compte autofinancé, ce qui implique que chaque dépense est couverte par une recette.

Dicastère 6 : Travaux publics et Environnement

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	600.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	p.123

Question 21 Quelle organisation du service est prévue ? Quelles activités sont dévolues aux nouvelles personnes engagées ? qu'est-ce qui a mené à engager ces personnes ? qu'est-ce qui a changé ? Est-ce que ces ressources, si elles sont ponctuelles, auraient-elles pu être trouvées dans d'autres services ?

Réponse

Il n'y a pas de réorganisation du service, il y a simplement une mise en conformité des tâches réalisées et des imputations dans les budgets. L'augmentation des traitements du personnel provient du rattachement de la totalité de l'activité de la secrétaire comptable du chef de service, soit 100% qui auparavant était splitté 50% sous administration et 50% sous parkings.

Les services centraux au vu de la complexité des procédures administratives doivent renforcer leur effectif par un(e) secrétaire supplémentaire. Ce poste a été pourvu provisoirement jusqu'à juillet 2023 afin de répondre à la quantité de travail exigée, par l'engagement d'une auxiliaire à contrat de durée déterminée.

Les autres services ne peuvent se séparer d'un collaborateur sans que celui-ci soit remplacé.

Remarque : la CEU regrette qu'il n'y ait pas eu un organigramme montrant la situation avant-après. Et que les tâches des nouveaux engagements n'aient pas été plus détaillées et justifiées.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	600.3132	Honoraires experts et spécialistes	p.123

Question 22 Quelles futures réalisations sont prévues ? Quels risques d'éboulement et de glissements de terrains doivent être étudiés ? et où ?

Réponse

La rubrique comprend les honoraires d'études d'avant-projets, de projets, de projets d'exécution et les honoraires de direction de travaux tels que :

- aménagement de la rue des Aubépinés et de la rue des Rochers,
- direction des travaux des rues de Savièse, de la Cathédrale et du Chapitre,
- aménagement du Chemin de Clavoz,
- nouvelle route de Wolf,
- réfection des routes de Salins et des Agettes,
- étude de desserte de l'UTO et des nouvelles serres communales,
- aménagement de la rue du Rawyl,

- aménagement du chemin de la Sablière.

Les cartes de dangers d'éboulement et de glissement ont été établies. Les études sont déclenchées par des événements extraordinaires qui ne peuvent être prévisibles.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	600.3141	Entretien des routes/voies de communication	p.123

Question 23 La CEU désire avoir le listing des travaux prévus, et leur agenda sur l'année, ainsi que les coûts associés.

Réponse

Le listing des travaux prévus pour 2024 sera établi au mois de janvier 2024. Les appels d'offres seront lancés au mois de février 2024 pour la première série. En fonction des disponibilités financières, un appel d'offres sera lancé pour la deuxième série au mois de juin. Le listing des travaux sera établi en coordination avec les services de la Ville, les services du canton et les services d'OIKEN, la première semaine de février. Pour la première série de travaux, celle-ci sera réalisée en principe de Pâques à fin juillet et pour la deuxième série de travaux, celle-là sera réalisée de fin août au 30 novembre.

liste des travaux d'infrastructure routière et de revêtements potentiels de 2024, 2025 et suivantes. De cette liste seront choisis les travaux 2024 en coordination avec nos partenaires que sont les services de la ville (eaux usées, eaux claires, parcs et jardins, éclairage public), OIKEN (eau potable, gaz, électricité, fibre optique), SOGAVAL (chauffage à distance) et le canton en fonction des priorités et des disponibilités financières.

Route des Fournaises, ruelle du Chapitre, rue de Savièse, rue de la Cathédrale, chemin de la Chapelle, chemin de Cleives, avenue du Petit-Chasseur, chemin des amandiers, rue des Aubépines, rue des Rochers, secteur Molignon, rue Oscar-Bider, rue Mathieu Schiner, Rue Pré-d'Amédée, rue Hermann Geiger, rue des Platanes, rue de Loèche, route du Coteau, rue du Manège ouest, chemin du Cliou, chemin d'Ypesse, chemin des Charmilles, chemin de Clavau, chemin de la Muraz, route de Wolf, avenue de Tourbillon, rue du Rawyl, rue de la Blantsette, rue de Clodevis, route de l'Intercommunale, route des rives du Rhône, route d'Hérens, route de Pravidondaz, route d'Aproz, route du Côteau, route de la Traversière, rue des Casernes, route de Chippis, route de Molignon, rue des Cèdres, rue des Marches, route du Manège, rue de l'Industrie.

Cette liste n'est pas exhaustive. En 2024, entre les maîtres de l'ouvrage il sera retenu environ une dizaine de chantiers soit le quart de la liste. Cette liste représente des travaux pour environ 4 ans, correspondant aux disponibilités financières et aux ressources humaines de tous les intervenants du Maître de l'ouvrage, des mandataires et des entreprises.

Remarque : la CEU aimerait mieux comprendre la gestion de ces différents travaux et propose d'organiser une visite auprès du service concerné.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
-----------------	----------------	----------------------	--------------	-------------

6	Fonctionnement	602.3142	Entretien des ouvrages d'aménagement des eaux	p.127
---	-----------------------	-----------------	--	--------------

Question 24 Quelle est la nature des travaux de chacune des activités mentionnées et pour quel montant ?

Réponse

Le détail de la rubrique est:

Entretien du Rhône	Fr.	80'000.-
Entretien des rivières	Fr.	35'000.-
Entretien des canaux	Fr.	135'000.-
Entretien des dépotoirs	Fr.	60'000.-
Entretien des torrents	Fr.	70'000.-

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	603.3140	Entretien des terrains	p.128

Question 25 Entretien des domaines, site du Batassé : Répartition des montants et travaux entrepris en fonction des lieux ? Quel montant est alloué pour la protection des grenouilles ?

Réponse

Le détail de la rubrique est :

Entretien de toutes les parcelles communales	Fr.	40'000.-
Entretien des sites de Valère, Tourbillon et Montorge	Fr.	45'000.-

Nouveau :

Site de Batassé pour le renforcement de la population des sonneurs à ventre jaune par la création de mares	Fr.	75'000.-
--	-----	----------

Le montant de Fr. 75'000.- comprend la construction de mares. Les années suivantes, un montant de Fr. 15'000.- sera suffisant.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	603.3145	Entretien des forêts	p.128

Question 26 En quoi consiste l'entretien des forêts ?

Réponse

Le travail pour la Ville de Sion consiste à payer les factures du Cône de Thyon appelé à intervenir sur des arbres malades situés sur les domaines forêt appartenant à la Ville de Sion.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page

6	Fonctionnement	604.3111	Machines, appareils et véhicules	p.130
---	-----------------------	----------	---	-------

Question 27 Changement de machines avec GPS : explication sur le besoin de ce changement. Est-ce qu'il s'agit d'un montant unique ou réparti sur plusieurs années ? pourquoi on ne passe pas directement à la 5G ?

Réponse

Il s'agit bel et bien d'un montant unique. Le matériel est un matériel devant être compatible avec les réseaux européens. Certains pays n'ont pas encore la 5G, le matériel qui sera commandé sera compatible avec la 5G.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.3119	Autres immobilisations	p.133

Question 28 Pouvez-vous nous fournir un plan de localisation des points de collecte twins et autres points de collecte ? quand ce plan sera disponible sur l'application ?

Réponse

Le plan est annexé et les points de collecte GastroVert sont disponibles sur le site communal : <https://geo.ciges.ch/sion/>
Ce plan sera en ligne dans la quinzaine sur le SIT de www.sion.ch

Remarque : ces informations utiles devraient être mises sur l'application Ville de Sion

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.3100	Matériel de bureau	p.133

Question 29 Qu'est-ce qui justifie l'augmentation du montant pour du matériel de bureau ?

Réponse

Il s'agit de l'équipement d'un nouveau collaborateur.

Remarque : 14'000 frs sont prévus pour l'équipement. Une réponse est attendue de la part de la Ville afin d'expliquer ce montant.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.3130	Prestations de service aux tiers	p.133

Question 30 pourquoi cette augmentation ? autre rubrique qui diminue cette rubrique en contrepartie ? merci de nous fournir l'évolution des prix facturés sur les 5

dernières années, ainsi que le détail des transports par typologie de déchets (ordures ménagères, poubelles vertes, papiers, twins, etc.).

Réponse

Elle est principalement liée à l'augmentation généralisée des carburants de 4% ainsi qu'aux frais supplémentaires de transport de la nouvelle filière des restes alimentaires évalués à 50kCHF.

Comptes et budget 2019-2024 [kCHF]

608.3130	C2019	C2020	C2021	C2022	B2023	B2024
2866	2870	3672	3044	3195	3290	

Frais imputés aux transports 2019-2024 [kCHF]

	C2019	C2020	C2021	C2020	B2023	B2024
Ordures ménag.	671	689	703	741	724	740
Déchets verts	612	610	653	538	565	600
Papiers-cartons	500	502	531	525	550	550
Verres	84	86	116	107	105	105
Eco.	235	250	202	202	250	225
Somme	2102	2137	2205	2113	2195	2220

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.4240	Taxes d'utilisation	p.134

Question 31 quelles taxes augmentent ? merci de nous fournir l'évolution des taxes sur les cinq dernières années.

Réponse

Depuis 2021, nous traitons à PraBardy des biodéchets provenant de communes, déchetteries et entreprises extérieures à la commune de Sion. Les apports hors territoire sédunois sont refacturés aux tarifs de 85.- par tonne.

Déchets évolution des taxes 2019 à 2024 [kCHF]

	C2019	C2020	C2021	C2020	B2023	B2024
Taxe de base	3133	3312	3359	3445	3301	3441
Taxe au sac	1576	1581	1664	1663	1600	1660
Taxe de quantité	919	928	849	852	850	850
Biodéchets	0	0	260	376	435	360
Somme	5628	5821	6132	6336	6186	6311

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.4250	Ventes	p.134

Question 32 Pourquoi une telle baisse de budget ? le papier n'est plus vendu à l'extérieur ?

Réponse

Le prix du papier fluctue fortement selon le marché. Ce dernier s'est écroulé en octobre 2022.

Evolution des prix du papiers-cartons 2019-2023 en Fr./To

01.19	05.19	10.19	01.20	03.20	02.21	03.21	07.21	09.21	10.22	11.22	01.23	02.23
+35	+30	+15	-20	-40	-10	+30	+50	+70	-10	-20	-20	-30

Remarque : Quelle est la stratégie de valorisation du papier lorsque les prix sont bas ? vaut-il mieux le stoker pour le valoriser en chaleur (CAD) plutôt que de le recycler à perte ?

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.4270	Amendes	p.134

Question 33 Comment expliquer cette baisse des amendes ?

Réponse

La mise à disposition pour les usagers d'infrastructures efficaces et des campagnes d'information proactives ont fortement contribué à réduire les incivilités.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	610.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	p.136

Question 34 Concernant les travaux au parking de la Planta : détail de la suite des travaux prévus et montants (dans explication, on parle seulement de 1ere étape, quelle est la suite ?).

Réponse

Parking de la Planta	Fr.	400'000.-
Parking du Scex	Fr.	169'000.-
Parking de la Cible	Fr.	93'000.-
Parking de St-Guérin	Fr.	18'000.-
Parking des Roches-Brunes	Fr.	110'000.-
Parking en surface	Fr.	100'000.-

Pour le parking de la Planta, la suite de la première étape de l'assainissement de la ventilation est la deuxième étape, sachant que la première étape est l'intervention aux niveaux -1 et -2, la deuxième étape suivra en 2025 avec une intervention aux niveaux -3 et -4.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissements	600.5010 - 5610	Subventions	p.223

Question 35 Explication demandée sur la liste des travaux prévus dans les rubriques 5010 et 5610. Différence entre travaux communaux et cantonaux. Lors d'ouvrage cantonal, mais d'intérêt communal, est-ce que les besoins communaux sont pris en compte ? Quelle est l'influence de la commune sur les réalisations cantonales sur domaine communal ? Exemple à ne pas faire : la passerelle piétonne d'Aproz qui ne correspond pas aux besoins de la commune.

Réponse

A ce jour, toutes les réalisations envisagées en 2024 et décrites dans les renseignements complémentaires de la brochure du projet de budget de l'exercice 2024, n'ont pour l'heure pas d'autorisation de construire d'une part; et d'autre part, la priorisation de ces projets se fait également d'entente avec les services d'OIKEN et du CAD en février 2024. La rubrique 5610 concerne la participation communale des travaux réalisés par le canton de St-Gingolph et Gletsch. Sur le territoire de la commune de Sion, les travaux sur les routes cantonales se font, la commune est entendue. L'influence de la commune sur le canton est qualifiée de modérée.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Subventions	609.3636	Projets humanitaires	p.262

Question 36 En lien avec l'eau potable : quel est le projet trouvé (description et but du projet) ?

Réponse

Les discussions pour un nouveau partenariat ont abouti. Un projet humanitaire concret et sérieux porté par une association valaisanne, visant la création de puits et de réservoirs en Afrique, a été conclu. Une communication est prévue sur le site internet : www.eaudesion.ch et sur la page facebook dédiée.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Fonctionnement	700.3637	Subventions aux personnes physiques	p.149

Question 37 Pourquoi y a-t-il une baisse du montant si on veut encourager à rénover les bâtiments (immeubles privés vieille ville et extra muros) ?

Réponse

La baisse des montants prévisibles pour l'année 2024 ne vise pas à réduire les subventions ; elle est issue d'un équilibrage financier entre les promesses de subventions octroyées aux privés et les montants provisionnés pour assurer les paiements de ces subventions au travers du budget annuel de ces rubriques.

Il apparaît qu'au vu des demandes déposées en 2023, ainsi qu'aux reports antérieurs, une réduction ponctuelle de ce budget pour l'année 2024 paraît mieux correspondre à la recherche d'une juste mise à disposition des ressources financières annuelles.

Il s'agit bien d'une réduction ponctuelle relative au budget 2024 ; l'encouragement à la rénovation, aussi bien énergétique que patrimoniale, demeure un objectif important de la Ville. Les budgets futurs devront retrouver, voire renforcer, leurs niveaux antérieurs de participation financière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	705.3111	Machines, appareils et véhicules	p.153

Question 38 Achat tracteur-tondeuse : quelle est la nécessité de faire cet achat ? pourquoi ne pas mutualiser avec les ressources d'un autre service ?

Réponse

Il s'agit d'une erreur dans le libellé de ces renseignements complémentaires. Ce montant ne concerne pas un tracteur-tondeuse, mais le remplacement d'un véhicule de transport avec pont basculant. Il s'agit d'un remplacement ordinaire d'un véhicule désormais hors d'usage pour lequel les réparations ne s'avèrent plus possibles.

Remarque : Avoir une vision d'ensemble serait constructive et permettrait des synergies et mutualisations de véhicules ou autres outils.

Dicastère 8 : Urbanisme et Mobilité

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	850.3010	Traitements du personnel	p.159

Question 39 Quel est le cahier des charges du spécialiste mobilité et quelle est la différence de fonctions avec le coordinateur de mobilité ?

Réponse

Le spécialiste mobilité viendra soutenir l'accomplissement des très nombreuses tâches du coordinateur mobilité à l'heure où les défis en matière de mobilité concernent tous les modes et nécessitent une implication active de la Ville tant dans ses propres projets que dans ceux des partenaires (Canton, Agglo, privés).

Remarque : La CEU aurait souhaité connaître le cahier des charges du spécialiste mobilité.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	850.3132	Honoraires experts et spécialistes	p.159

Question 40 Détail demandé concernant l'avancement de la mise à jour et l'agenda pour la révision complète du PAZ-RCCZ.

Réponse

2024 : information publique de la révision globale et développement du projet détaillé, dépôt à l'avis de principe auprès du Canton

2025 : Mise à l'enquête, traitement des oppositions et adaptation, validation du Conseil général, transmission au Canton

2026 (1^{er} semestre) : homologation par le Conseil d'Etat

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	850.3637	Subventions aux personnes physiques	p.159

Question 41 Combien y-a-t-il eu de demandes de projet pour des toits végétalisés ? quelle surface cela représente et pour quel montant ?

Réponse

Au 8.11.2023, il n'y a pour le moment aucune demande définitive qui a été déposée.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	852.3101	Matériels d'exploitation, fournitures	p.160

Question 42 Explication : places de jeux et bancs : A quoi correspondent les pièces pour les places de jeux et quelle est la différence avec la rubrique 852.3119? et la part des fournitures pour véhicules et machines ?

Réponse

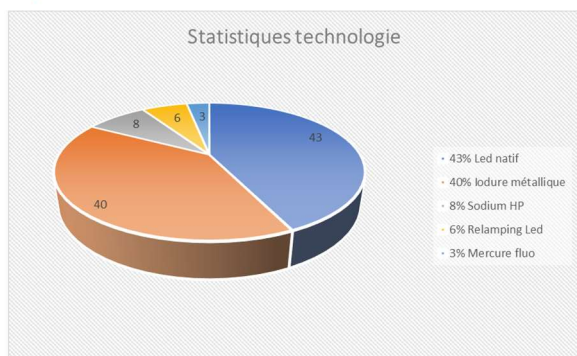
La rubrique 3119 correspond à l'achat de la pièce dans son entier (fauteuils, bancs, etc.) alors que la rubrique 3101 correspond aux fournitures pour changer des éléments (lattes de bancs, sièges de balançoires, amortisseurs de cheval à bascules, etc.). La part des fournitures pour véhicules et machines représente un montant de CHF 30'000 en 2024.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	854	Eclairage publique	p.162

Question 43 La CEU souhaite consulter le bilan du changement d'éclairage par led, détecteurs de mouvement, plan des rues faites et à faire. Quelles sont les économies d'énergie réalisées ?

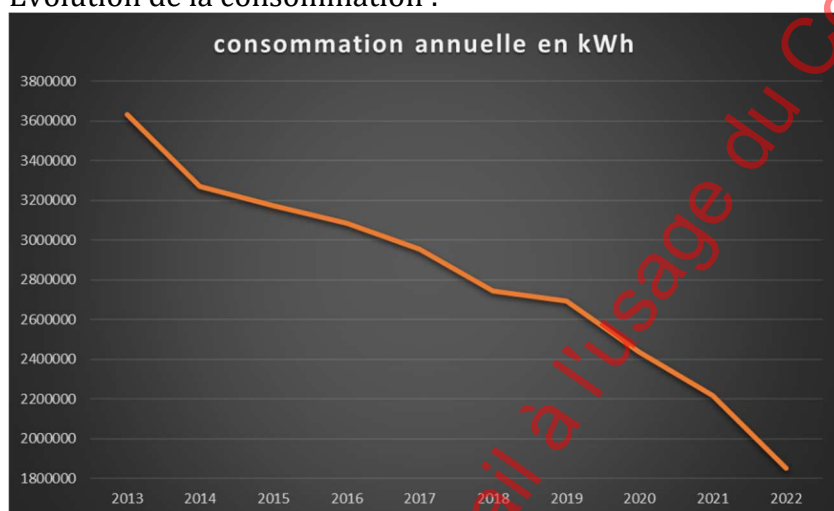
Réponse

La part des LED couvre actuellement 49% du parc total.



Les plans sont fournis en annexe. L'objectif est de poursuivre la conversion en LED de la totalité du parc de luminaire.

Evolution de la consommation :



Remarque : Il serait intéressant de communiquer ces résultats positifs. La Ville de Sion est-elle prête à devenir Cité de l'énergie Gold ?

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.3631	Subventions accordées au canton	p.163

Question 44 Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ? il y a déjà eu une augmentation prévue au budget entre 22 et 23.

Réponse

Le montant a été calculé par le SDM. Il reflète les augmentations des prestations de transports publics qui impliquent une augmentation des participations financières des communes conformément à la loi sur les transports publics.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
----------	---------	---------------	-------	------

8	Fonctionnement	856.3637	Subventions aux personnes physiques	p.163
---	-----------------------	-----------------	--	--------------

Question 45 Pourquoi le montant d'aide aux vélos électriques est-il en baisse ? combien y a-t-il eu de demandes ces 5 dernières années et pour quel montant ?

Réponse

Les demandes de subvention sont en baisse si bien que le budget est ajusté pour tenir compte de cette tendance. Le bilan est dressé ci-après :

Année	Budget	Budget supplémentaire	Solde budget	total des demandes	demandes acceptées	demandes refusées
2016	12'000.00 CHF	2'600.00 CHF		51	45	6
2017	12'000.00 CHF	21'200.00 CHF		94	83	11
2018	25'000.00 CHF	9'200.00 CHF		130	114	16
2019	25'000.00 CHF	15'000.00 CHF		139	133	6
2020	30'000.00 CHF	15'000.00 CHF		161	150	11
2021	45'000.00 CHF	0.00 CHF		173	150	23
2022	45'000.00 CHF	0.00 CHF	6'300.00 CHF	138	129	9
2023	45'000.00 CHF	0.00 CHF	17'700.00 CHF	101	91	10

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.4610	Dédommagements de la Confédération	p.163

Question 46 Pourquoi une aussi grande baisse par rapport au compte 2022 ?

Réponse

Cette rubrique comptable enregistre la récupération de l'impôt préalable auprès de l'administration fédérale des finances (TVA).

Le montant annuel effectif varie en fonction des décomptes de concordance réalisés par le service des finances, décomptes qui sont effectués dès réception des éléments financiers attendus de Car Postal, et des versements de l'Administration fédérale des contributions. La réalisation des décomptes de concordance ayant été réalisé avec retard, l'exercice 2022 enregistre les soldes des récupérations de l'impôt préalable de plusieurs exercices.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissements	850.5290	Autres immobilisations incorporelles	p.239

Question 47 Quelles études sont encore à faire pour Ronquoz 21 ? Quel montant total est prévu pour l'ensemble des études ? et jusqu'à quand ces études sont-elles prévues ?

Réponse

Pour rappel, le projet Ronquoz21 va se réaliser sur une période estimée à 30 ans. Les études prévues en 2024 se développeront notamment sur le périmètre de la place de la gare sud (avec les CFF), la chaîne des parcs (secteur Swiss Innovation Park – Alpôle), la

poursuite des études pour l’approvisionnement énergétique, les parkings silos (développement du projet sur le secteur de la COOP), les expertises pour la révision spécifique du PAZ-RCCZ du secteur Ronquoz21, les expertises d’ingénierie foncière et financière, la participation / information et le volet durabilité.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissements	856.5290	Autres immobilisations incorporelles	p.240

Question 48 Liaison plaine-montagne : information sur ces montants et de quelle liaison s’agit-il ?

Réponse

Cette rubrique est ouverte à ce jour pour toutes les liaisons plaine-montagne touchant Sion qui sont à l’étude. A ce jour, la Ville de Sion est sollicitée par deux liaisons plaine-montagne, Sion-Les Mayens de l’Hôpital et Bramois-Nax.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse et loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Fonctionnement	900.3132	Honoraires experts et spécialistes	p.175

Question 49 Quelle est la répartition des montants entre les différents mandats (euro féminin, championnat du monde, etc.) ? qu’est-ce qui sera fait en 2024 ? et qu’est ce qui sera prévu en 2025 ?

Réponse

Selon les besoins et décisions finales sur le concept ainsi que l’envergure à donner à ces deux manifestations internationales, les montants estimatifs prévus au budget 2024 sont de l’ordre de Fr. 30'000. environ, par mandat. Le solde de la rubrique servant au courant-roulant usuel pour le service.

Pour l’heure, les concepts définitifs de ces manifestations n’étant pas définitivement arrêtés, les montants de ces mandats de coordinations et de spécialistes ne sont par conséquent pas connus pour 2025.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Fonctionnement	901.	Centres sportifs	p.177

Question 50 Terrains de foot : comment sont prises les décisions pour fermer un terrain ? qui est responsable ? pourquoi les terrains sont fermés en été ?

Réponse

Une analyse proactive des bulletins météo couplée à une analyse agronomique experte du responsable des terrains de sport (Greenkeeper agréé) permet de formuler une fermeture des terrains, sous la responsabilité du service. A noter que les utilisateurs (clubs) sont également responsables du bon usage voire de certaines fermetures puisqu'ils sont aussi en charge de la répartition et du planning d'utilisation des surfaces. Autrement dit, les clubs peuvent également, par souci de préservation de la qualité, jongler entre les usages et fermetures.

Les surfaces naturelles sont effectivement fermées en été. En effet, au cœur des Alpes, l'été est l'unique période, de plus ou moins longue durée, propice aux travaux d'entretiens fonciers afin de faire perdurer autant que faire se peut la qualité desdits terrains (lamage, scalpage, vertidrain, ensemencement, renforcement du système racinaire, replaquage, repos du tapis végétal, etc.).

La période de fermeture s'explique également par la surcharge d'utilisation faute de surface suffisante en période de championnat. La mutation en surface synthétique engagée, a pour vocation de résoudre en partie cet état de fait.

Remarque : il y a un vrai enjeu en termes de nombres de terrains. Des décisions devaient être prises avec l'armée aux casernes. Quelles sont les nouvelles ?

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Fonctionnement	901.3111	Machines, appareils et véhicules	p.177

Question 51 Achat de vestiaires à l'ancien stand : qu'est-ce qui est fait et dans quelle mesure ?

Réponse

Dans l'attente d'un projet définitif comprenant un usage pour l'athlétisme et le football, il est prévu, selon la pression des besoins, l'installation modulaire de deux vestiaires joueuses et joueurs, un vestiaire arbitres (y compris des sanitaires) ainsi que des wc publics.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Fonctionnement	902.	Piscines	p.179

Question 52 Pourquoi les piscines découvertes ferment si vite en août ? avec le changement climatique, les piscines pourraient ouvrir plus longtemps.

Réponse

Les ouvertures/fermetures des piscines sont définies sur la base des critères suivants :

- a) Besoins et attentes de nos utilisateurs (public, écoles, clubs sportifs, instituts d'intérêt public, école de natation), notamment en termes de surfaces couvertes ;
- b) Coûts de fonctionnement ;

- c) Economicité (eau, énergie) et usage rationnel des ressources humaines ;
- d) Ressources humaines et contingences à disposition pour assurer les offres ;
- e) Multiples travaux d'entretiens et de rénovations.

Ceci dit, selon décision du conseil municipal du 24 août 2023, les piscines de plein air resteront ouvertes jusqu'au deuxième dimanche de septembre en 2024.

Remarque: La CEU remercie la flexibilité du service qui s'adapte aux changements climatiques.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Investissements	900.5040	Terrains bâtis	p.247

Question 53 Skate plaza : qu'est-ce qui a été fait en 2023 ? quel est l'agenda prévu et l'état des projets pour 2024.

Réponse

En 2023, il s'agit de la préparation de la mise à l'enquête et la fin des études techniques en vue des travaux préparatoires ainsi que du transfert, du patrimoine financier au patrimoine administratif, de la parcelle concernée par le Skateplazza. Le gros de la réalisation est prévu sur les exercices comptables 2024 et 2025 pour la phase sportive (bowl et modules de skate et trottinettes), sur les exercices 2025 et 2026 les aménagements extérieurs et les espaces arborés. A noter, que la Ville s'est engagée à libérer l'espace actuel du skatepark désormais sis au pied de la façade du nouveau collège dont l'ouverture est annoncée pour la rentrée 2025/2026. Tenir ce planning est essentiel pour en garantir l'activité.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Investissements	901.5040	Terrains bâtis	p.247

Question 54 Centre sportif de Tourbillon : est-ce que les structures en bois sont encore aux normes ? quand est agendé un projet de rénovation ?

Réponse

Oui et en sus, chaque année selon un planning établi, des contrôles de statique et de serrage des boulons sont effectués par une entreprise spécialisée sous la responsabilité d'un bureau d'ingénieur civil.

Pour ces structures en bois, il n'y a pas à proprement parlé une rénovation mais des travaux d'entretiens des joues nécessaires dans le courant de l'année 2024.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Subventions	900	Terrains bâtis	p.265

Question 55 Est-ce que les clubs sportifs reçoivent des subventions ? si oui sous quelle forme et à quelle condition ?

Réponse

Oui. A noter en préambule que les subventions sont de la compétence du Dicastère Sports, Jeunesse et Loisirs jusqu'à Fr. 10'000.-, au-delà, de la compétence du Conseil municipal. Chaque demande doit être adressée à l'Hôtel de Ville ou au Service afin d'être analysée sur la base d'un dossier complet comportant notamment, budget, comptes, bilan et statuts de l'association ainsi que le montant souhaité.

Les montants sont octroyés à des sociétés/clubs de la commune ou des manifestations/animations/offres/etc. qui se tiennent sur tout ou en partie sur le sol sédunois, sur la base de critères précis définis par le Dicastère des Sports, Jeunesse et Loisirs, par exemples : l'impact sur la formation des jeunes, le développement possible du sport ou du club en question, l'image de la ville, les retombées économiques et touristiques estimées, etc...

Ledit dicastère se réunit au gré du rythme et des volumes de demandes lui parvenant. A noter enfin, que l'action rentrée scolaire, qui offrent aux enfants en âge de scolarité obligatoire des chèques d'une valeur totale de 125 francs pour les activités sportives (et/ou culturelles) subventionne indirectement les sociétés/clubs sédunois.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Subventions	900.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	p.265

Question 56 Pourquoi un montant de 45'000 frs est prévu alors que le Rallye du Valais (RIV) ne passe plus à Sion ?

Réponse

Le tableau de la p. 265 pour le budget 2024 fait état d'un montant de Fr. 10'000.- et non de Fr. 45'000.- pour le RIV.

Rien n'indique pour l'heure que des spéciales ne se passeront plus à Sion en 2024, au contraire puisque le RIV est toujours en pourparlers avec le site des Casernes notamment ou d'autres lieux de tracés sur le sol sédunois.

Remarque : Vu l'état des discussions, le montant devrait être supprimé dans le budget. Et également par souci d'équité vis-à-vis des sociétés qui doivent faire des demandes de subventions et les justifier.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Subventions	900.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	p.265

Question 57 détail des subventions casuelles

Réponse

Les subventions casuelles, par définition, permettent de répondre, de cas en cas, à l'actualité des besoins/l'opportunité des moyens des organismes et des organisateurs. Le nombre d'entités sports à qui la Ville octroie une subvention est donc variable d'année en année, de l'ordre de 30 à 35 certaines années. Le nombre de bénéficiaires finaux se compte par plusieurs centaines voire milliers. Selon la nature de la demande, qu'ils soient sportifs, jeunes ou parents, il peut en effet s'agir de membres d'un club ou d'une association, de participants ou spectateurs d'une manifestation, d'utilisateurs d'une infrastructure nouvelle ou rénovée, de bénéficiaires d'une offre ou d'une formation.

Comme son nom l'indique, il s'agit de subventions « casuelles » projetées 18 mois à l'avance lors de l'élaboration du budget et destinées à rester agiles à l'égard des bénéficiaires et de leurs actualités/activités/besoins immédiats qu'il est impossible de prévoir à l'avance avec exactitude, tant au niveau de l'activité que du montant final.

Quelques exemples ces dernières années : participation à la réfection de l'éclairage des courts de tennis du TC Bramois ; soutien au Cyclocross du Cyclophile sédunois ; Fête cantonale des jeunes lutteurs ; Tournoi international ITF de tennis ; Tournoi international de tennis en fauteuil roulant ; Coupes du monde FIS de snowboardcross, skicross et paralympic ; Fête cantonale de mini-gymnastes ; diverses manifestations sportives dans le cadre d'anniversaires de clubs sportifs ou autres aides à de l'achat de matériels spécifiques de leurs activités sportives ; etc.

Planification financière :

Question 58 p.21 : modification financière dicastère affaires sociales : concernant les EMS : quelle est la nature de ces coûts ? agrandissements, rénovations ?

Réponse

Ces investissements en faveur des établissements médico-sociaux concernent :

- La construction de nouveaux lits selon la planification sanitaire cantonale (Glarier, Gravelone)
- Des rénovations et des travaux d'assainissement de bâtiment (St-François, Carillon, St-Pierre, Gravelone)

Pour le surplus, il convient de préciser que le conseil municipal a réglé la question du financement des établissements médico-sociaux établis sur son territoire, conformément aux dispositions légales en la matière.

Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de l'article 32 de la loi sur les soins de longue durée. Ce dernier prévoit que le canton subventionne les dépenses d'investissements des EMS remplissant certaines conditions à hauteur de 20% des dépenses retenues, dans les limites prévues par voie d'ordonnance. Les communes sont alors libres d'allouer un subventionnement complémentaire aux investissements. Dans ce cas, la subvention du canton peut être augmentée au prorata de la subvention communale. La subvention totale du canton ne peut excéder 30 pour cent des dépenses retenues.

Ainsi, les requêtes sont examinées de manière systématique au travers des critères suivants :

- Besoins reconnus par la commission régionale des soins de longue durée ;
- Préavis du dicastère des affaires sociales en collaboration avec celui de l'urbanisme et des finances ;
- Entrée en matière à raison d'un maximum de 10% des dépenses d'investissement.

Dans ces cas de figure, la municipalité peut alors prendre en charge la part de 10 % des investissements reconnus par l'Etat du Valais. Demeurent réservées les disponibilités budgétaires effectives soit l'approbation du budget correspondant.

Question 59 p.22 : 800'000 frs prévus, qu'est ce qui justifie ces investissements (une partie est dans le budget, bras élévateurs) et le reste ?

Nouveaux locaux à l'hôpital pour les ambulances, pourquoi la Ville participe à cet investissement ?

Réponse

Le montant de Fr. 800'000.- est prévu pour le remplacement d'un tonne-pompe qui atteint la durée de vie de 25 ans. Ce remplacement sera subventionné à hauteur de 43% par le canton. Pour le reste, le bras élévateur est un investissement qui se fait sur 2 ans et le dévidoir est une exigence pour atteindre des surfaces d'engagement de grande distance dans les lieux avec moins de capacité en eau (p. ex : coteau, forêts, etc).

Le déménagement du CSU depuis l'Espace des Remparts vers les locaux situés dans le nouvel hôpital nécessite un investissement afin de pouvoir équiper une surface d'exploitation qui passera d'environ 300m² à 700m². Le montant de l'investissement, entièrement couvert par les recettes du CSU (autofinancé), sera réparti de la manière suivante : env. 36% pour le secteur opérationnel (garage-vestiaires-logistique), 21% pour les bureaux de facturation et de cadres, 24% pour équiper les locaux de garde jour/nuit et enfin 16% pour l'adaptation du parc informatique.

Question 60 p.23 : pourquoi le réaménagement de l'avenue de la Gare ne figure pas au budget d'investissement ?

La liaison nord-sud prévue par le canton n'apparaît pas non plus (liaison aérienne qui serait faite par le canton, participation de la Ville ?). Si la planification tient compte des deux liaisons, quelle est la répartition financière des deux projets ?

Réponse

Le canton a annoncé à la Ville de Sion, par manque de budget, qu'il suspendait, pour l'heure actuelle, les dépenses concernant certaines mesures d'agglomération. L'avenue de la Gare est une mesure d'AggloSion gérée par le canton, raison pour laquelle aucun montant n'a été budgétisé en 2024 sous la rubrique AggloSion.

La liaison nord-sud prévue par le canton n'est pour l'heure pas inscrite dans les budgets, car la participation financière de la Ville qui n'est pas connue à ce jour, n'interviendra pas avant 2025, voire 2026.

Remarque : La CEU s'interroge sur cette façon de faire. La Ville planifie des projets en tenant compte de la participation financière du canton. Mais le canton discrédite ces projets. La Ville doit agir auprès du canton pour assurer la participation cantonale promise.

Question 61 p.26 : maisons de quartier : quels sont les prochains projets prévus pour développer les maisons de quartier ?

Réponse

La politique publique de proximité sédunoise a souhaité mettre en valeur la vie sociale de quartier et de village.

A ce titre, le développement des maisons de quartier figure dans les objectifs de législature 2021-2024.

Dès lors, lorsque les circonstances le permettent, la ville met à disposition des habitants des maisons de quartier (lieux-centres). Celles-ci représentent des équipements destinés à développer la vie sociale de proximité et dont la gestion est confiée aux associations de quartier (principe d'autogestion). Ces espaces d'accueil et de loisirs offrent un lieu d'échange et d'information.

Dernièrement, le territoire sédunois a ainsi vu éclore une Maison des Scorpions rénovée à disposition de l'Association des habitants de Châteauneuf et une salle polyvalente (avec une vocation assimilée) dans le nouveau centre scolaire de Champsec au service de l'Association des Habitants de Champsec-Vissigen, elle-même récemment constituée. L'Archipel dispose en outre d'une salle à usage multifonctionnelle qui servira à la future Association de quartier Ronquoz 21.

Concernant les projets à venir et à l'origine de la présente question, les investissements figurant en page 26 portent sur le projet de réalisation du pavillon « Blancherie ». Le bâtiment prévu à la rue de la Blancherie 23, propriété de la Ville de Sion, ouvre une belle opportunité en faveur d'une maison de quartier dans cette zone à forte densité de population. La concrétisation infrastructurelle se révèle d'autant plus légitime avec la création de la nouvelle Association des Habitants de la Blancherie, constituée à l'été 2023.

Si l'analyse effectuée par la Ville en la matière a démontré que certains quartiers pouvaient fonctionner adéquatement sans bâtiment dédié. Il est admis que ce type d'infrastructure, offre, comme mentionné plus haut, un large champ de possibilités et surtout favorise les vocations en faveur d'un engagement associatif renforcé.

Ainsi, la Ville de Sion reste attentive aux possibilités de développer de nouveaux espaces lorsque les besoins sont avérés et qu'ils peuvent être accompagnés par une association locale. En ce sens, il est espéré pouvoir concrétiser de nouvelles maisons à moyen terme, en particulier à Uvrier et Sous le Scex.

III. CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme salue le travail effectué pour le budget 2024. Elle remercie l'ensemble des services pour la qualité et le détail des explications dans les différentes rubriques.

La CEU souhaite faire part de quelques remarques qu'elle estime pertinentes.

Tout d'abord, concernant le rapport entre la commune et le canton. En effet, malgré l'affirmation de rencontres régulières, la CEU déplore un manque de coordination lors des travaux entrepris sur le territoire communal. Il semble aussi que le canton prend des décisions unilatérales à la fois dans la décision des projets concernant la commune et surtout dans le financement de ces projets. Pour exemple le projet de rénovation de la Planta qui est intimement lié à l'aménagement de l'Avenue de la Gare et dont la part de financement du canton n'est plus garantie. Aussi, afin d'éviter ce genre d'incertitude, une invitation au canton à présenter au conseil général les mécanismes des flux financiers et les méthodes définissant les fonds spéciaux serait appréciée.

D'autre part, la CEU approuve l'ensemble des résultats des investissements consentis sur les sujets environnementaux (éclairage par exemple). Elle se permet d'insister sur le fait que la sobriété d'énergie est la responsabilité de tous, par exemple dans les écoles où concierges, mais également utilisateurs occasionnels et réguliers sont impliqués.

Un autre sujet interpelle la CEU. En effet, d'après les renseignements donnés par les services, le cours du papier est très fluctuant. Aussi, quelles sont les stratégies appliquées afin d'éviter de payer pour trier et recycler le papier ? Serait-il plus rentable d'utiliser cette matière première pour le CAD ou entreprendre d'autres mesures afin de le valoriser plutôt que de le recycler à perte ?

Concernant certaines dépenses en matériel, la CEU se demande s'il n'y a pas des moyens d'être plus efficace dans la mutualisation de ces véhicules ou autres matériels et d'effectuer des synergies entre services.

Dans la même idée, la venue d'un spécialiste RH pourra sans doute permettre également une optimisation des ressources humaines entre services notamment en vue du futur déménagement des services communaux dans un bâtiment commun.

Enfin, la CEU souhaiterait avoir connaissance de la situation concernant la recherche de nouveaux terrains de foot. Une vision plus générale dans le cadre du budget aurait été intéressante.

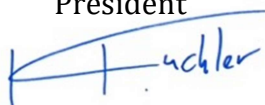
En conclusion, la Commission d'Environnement et d'Urbanisme a eu plaisir à examiner attentivement le budget 2024 présenté par le Conseil municipal et a accepté ce budget à l'unanimité des 10 membres présents.

Sion, le 21 novembre 2023

Pour la Commission d'Environnement et d'Urbanisme

Fabien Kuchler

Président



Mireille Hofmann Jacquod

Rapporteure



Document de travail à l'usage du Conseil général



Liste des présences :

Nom	2.11.23 1	2.11.23 2	2.11.23 3	14.11.23	21.11.23
Fabien Kuchler	x	x	x	x	x
Sophie Bourban-Mathis	x	x	x	x	x
Mireille Hofmann Jacquod	x	x	x	x	x
Michaël Bernhard	x	x	x	x	x
Lionel Gapany	x	x	x	x	x
Georges Lauener	x	x	x	x	x
Janique Luyet	x	x	x	-	x
François Meyer	x	x	x	x	-
Florian Micheloud	x	x	x	x	x
Annie Thiessoz Reynard	x	x	x	x	x
Grégoire Vuissoz	x	x	x	x	x

Document de travail à l'usage du Conseil général